RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 00215
Numéro SIREN : 313 659 344
Nom ou dénomination : ATELIER DE SAINT-PATERNE

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2017 sous le numéro de dépôt 2429

KPMG

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
18 AVR. 2017
GREFFE

7002429

SAS Atelier Saint Paterne

Plaquette

30/09/2016

cerfa N° 10937 ✱ 18
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① **BILAN – ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Atelier Saint Paterne — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : Le Vigneau 37370 Saint Paterne Racan — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 1 3 6 5 9 3 4 4 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30 09 2016

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	370	AG	370	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	42636	AO		42636
	Constructions	AP	222923	AQ	182286	40637
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	980	AS	980	
	Autres immobilisations corporelles	AT	166325	AU	63918	102406
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	1808827	CV		1808827
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	2025	BE		2025
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	114	BI		114
	TOTAL (II)	BJ	2244203	BK	247555	1996647
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	6166	BY		6166
	Autres créances (3)	BZ	596748	CA		596748
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	129401	CG		129401
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20973	CI		20973
	TOTAL (III)	CJ	753290	CK		753290
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2997494	IA	247555	2749938

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 5075

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

N° 2050-SD – (SDNC-DGFiP xxxx) – Janvier 2016

cerfa N° 10938 ✱ 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SAS Atelier Saint Paterne — Néant ☐ *

Exercice N 30092016

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 620580	DA	620580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	5236
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	67550
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	1663786
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	58460
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2415614
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	110295
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	72091
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25500
	Dettes fiscales et sociales	DY	114763
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	11673
	TOTAL (IV)	EC	334324
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2749938
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
RENVOIS (2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
RENVOIS (3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
RENVOIS (4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	258193
RENVOIS (5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10167 ✱ 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFiP N° 2052-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Atelier Saint Paterne

Néant ☐ *

			Exercice N 30092016				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue – biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue – services *	FG	886274	FH		FI	886274
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	886274	FK		FL	886274
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	46972
	Autres produits (1) (11)					FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	933252
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	54794
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	77503
	Salaires et traitements *					FY	444829
	Charges sociales (10)					FZ	163932
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements *					GA	31382
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	10
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	772452
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	160800
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1389
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1391
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1744
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	1744
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-353
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	160446

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10947 ✱ 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFiP N° 2053-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SAS Atelier Saint Paterne

Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	75000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	75000
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	-75000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	26986
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	934644
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	876183
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	58460

RENVOIS			
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	46972
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Détail en annexe		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RSM

RSM Ouest Audit
24, Place d'Avesnières
BP 30423
53004 Laval Cedex
France
T +33 2 43 02 90 00

www.rsmfrance.fr

ATELIER SAINT PATERNE

SAS au capital de 620 580 euros

Le Vigneau
37370 SAINT PATERNE RACAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURS
18 AVR. 2017
GREFFE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE DU 1er OCTOBRE 2015 AU 30 SEPTEMBRE 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **30 septembre 2016,** sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **ATELIER SAINT PATERNE,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan sont évalués selon la méthode décrite dans la note de l'annexe 2.1.5.1 relative aux « Titres de filiales et participations ».

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette méthode. Nos travaux d'appréciation de ces estimations ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ainsi que les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT à LAVAL, le 15 mars 2017

RSM Ouest Audit
Commissaire aux Comptes

Jean-François MERLET
Associé

KPMG

Bilan actif

SAS Atelier Saint Paterne

N° SIRET : 31365934400011
Au : 30/09/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov	Montant net	au : 30/09/2015
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	370	370		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	370	370		
	Immobilisations corporelles	Terrains	42 636		42 636	42 636
		Constructions	222 923	182 286	40 637	46 561
		Inst. techniques, mat. out. industriels	980	980		
		Autres immobilisations corporelles	166 325	63 918	102 406	127 864
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	432 866	247 185	185 680	217 062
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	1 808 827		1 808 827	1 758 877
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	2 025		2 025	2 025
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	114		114	114
		TOTAL	1 810 967		1 810 967	1 761 017
		Total de l'actif immobilisé	2 244 203	247 555	1 996 647	1 978 079
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	6 166		6 166	234 295
		Autres créances	596 748		596 748	313 560
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	602 915		602 915	547 855
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	129 401		129 401	159 643
		TOTAL	129 401		129 401	159 643
Charges constatées d'avance			20 973		20 973	756
		Total de l'actif circulant	753 290		753 290	708 255
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	2 997 494	247 555	2 749 938	2 686 335
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				5 075	4 302

Clause de reserve de propriété | Immobilisations | Stocks | Créances clients

RSM RSM Ouest Audit

KPMG

Bilan passif

SAS Atelier Saint Paterne

Au : 30/09/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	Passif	Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 620 580)	620 580	620 580
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 236	5 236
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	67 550	67 550
	Réserves statutaires	1 663 786	1 573 379
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	58 460	90 407
	Situation nette avant répartition	2 415 614	2 357 153
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	2 415 614	2 357 153
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	110 295	144 678
	Emprunts et dettes financières divers (3)	72 091	
	Total	182 386	144 678
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 500	33 339
	Dettes fiscales et sociales	114 763	139 490
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	140 263	172 829
	Produits constatés d'avance	11 673	11 673
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	334 324	329 181
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	2 749 938	2 686 335
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	76 130	110 125
	à moins d'un an	258 193	219 056
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

RSM RSM Ouest Audit

Comptabilité tenue en euros

KPMG

Compte de résultat

SAS Atelier Saint Paterne

Périodes			Durées	
	01/10/2014	30/09/2015		12 mois
	01/10/2015	30/09/2016		12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice precédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				1 100
	- Services	886 274		886 274	888 828
	Chiffre d'affaires net	886 274		886 274	889 928
	Production stockée				
	production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			46 972	74 804
	Autres produits			5	2
			Total	933 252	964 735
Charges d'exploitation	Marchandises | Achats				
	Marchandises | Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements | Achats				
	Matières premières et autres approvisionnements | Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			54 794	64 580
	Impôts, taxes et versements assimilés			77 503	89 435
	Salaires et traitements			444 829	461 687
	Charges sociales			163 932	177 574
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations | amortissements			31 382	28 028
	Dotations d'exploitation · sur immobilisations | provisions				
	Dotations d'exploitation · sur actif circulant				
	Dotations d'exploitation · pour risques et charges				
	Autres charges			10	8
			Total	772 452	821 316
			Résultat d'exploitation A	160 800	143 419
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			1	1
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			1 389	
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	1 391	1
Charges financieres	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			1 744	1 735
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	1 744	1 735
			Resultat financier D	-353	-1 734
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	160 446	141 685

Comptabilité tenue en euros

RSM RSM Ouest Audit

KPMG

Compte de résultat

SAS Atelier Saint Paterne

Périodes			Durées	
	01/10/2014	30/09/2015		12 mois
	01/10/2015	30/09/2016		12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

			Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		1 000
Charges exceptionnels	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		75 000	827
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total	75 000	827
	Résultat exceptionnel	F	-75 000	173
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H	26 986	51 451
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			58 460	90 407

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	8 030
	incidence après impôt des corrections d'erreurs	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	
	- redevances de crédit-bail immobilier	

(4) Dont produits concernant les entités liées

(5) Dont intérêts concernant les entités liées

Comptabilité tenue en euros

RSM RSM Ouest Audit

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

La société a consenti un abandon de créances à hauteur de 75 K€ vis-à-vis d'ASP Technologies. Cela se traduit comptablement par une charges exceptionnelle de 75 K€.

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 en annexe.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 en annexe.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau standard page suivante

- *Mouvements principaux*

Acquisition de 4 995 actions de la société ASP Montage en septembre 2016. Son pourcentage de détention est de 99.90%.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

KPMG

SAS Atelier de Saint Paterne
Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016
Montants exprimés en euros
KPMG Entreprises

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3)											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
ASP Technologies	1 045 K€	432 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	/	90 K€	6 685 K€	32 K€	/	/
ASP Montage	50 K€		99.90 %								
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
EPI (30/09/2015)	150 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	1 951 K€	191 K€	/	/

RSM RSM Ouest Au

2.1.5.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	*avec lesquelles la Société a un lien de participation*
Autres participations	1 809 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	5 K€	/
Autres créances	371 K€	/

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.1.6.2 Produits à recevoir

		Montant
Créances *clients* et comptes rattachés		/
Autres créances		8 K€
	Total	**8 K€**

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative une entité de droit suisse Tous droits réservés Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International [Imprimé en France]

2.1.6.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Paterne au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Paterne.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France]

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	/	/	621 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 641 K€	90 K€	/	1 731 K€
Résultat	90 K€	58 K€	90 K€	58 K€
Total	**2 357 K€**	**148 K€**	**90 K€**	**2 415 K€**

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.2.4 Autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.2.4.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 K€
Dettes fiscales et sociales	68 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	**84 K€**

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative une entité de droit suisse Tous droits réservés Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International [Imprimé en France]

RSM RSM Ouest Audit

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique		Montant
Production de biens		/
Production de services		886 K€
	Total	**886 K€**

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - C3S	-
Taux d'imposition [1]	*33.1/3 %*
Créance d'impôt différé	-

[1] *Taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

3.2.2 Autres informations spécifiques

- *Société intégrée fiscalement*

La société ainsi que sa filiale ASP Technologies font l'objet d'une intégration fiscale.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. (Imprimé en France)

RSM RSM Ouest Audit

3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 7 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste *444000 Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2015, soit 6 K€ et au crédit du compte *448700 Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2016, soit 5 K€.

Ce *produit* de 6 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2015-2016.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de -75 K€ et correspond à l'abandon de créances vis-à-vis d'ASP Technologies.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [imprimé en France]

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.7.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 0,80 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 12 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 421 K€

	N
Engagements données	
Caution solidaire ASP Technologies (marchés privés)	64 K€
Caution solidaire ASP Technologies emprunt en cours BPVF	12 K€
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	50 K€
Caution solidaire ASP Montage	38 K€

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France]

4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de credit-bail.

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Ouvriers	3
Total	**5**

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5.6 K€

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France]

cerfa N° 10169 ✱ 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑤ **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise SAS Atelier Saint Paterne 30092016 Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	370	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG	42636	KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	5336	KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	217587	KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	980	KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	19874	KW		KX	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	123663	KZ		LA	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	22787	LC		LD	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	432866	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	1758877	8V		8W	49950
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	2025	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	114	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	1Q	1761017	1R		1S	49950
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2194253	ØH		ØJ	49950

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	370	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	42636	LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	5336	MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	217587	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	980	ML	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	19874	MO	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	123663	MR	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	22787	MU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	432866	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY	1808827	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	2025	2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	114	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	1810967	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	2244203	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT (Ne pas reporter le montant des centimes)*

N° 2054-SD - (SDNC-DGFiP xxxx) - Janvier 2016

RSM RSM Ouest Audit

cerfa N° 10172 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise: SAS Atelier Saint Paterne 30092016 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	370	PF		PG		PH	370
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	3054	PN	266	PO		PQ	3320
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	173308	PW	5657	PX		PY	178965
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	980	QA		QB		QC	980
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	17441	QI	24732	QJ		QK	42173
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21019	QM	725	QN		QO	21745
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	215803	QV	31382	QW		QX	247185
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	216173	ØP	31382	ØQ		ØR	247555

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW		Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW – NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD - (SDNC-DGFiP xxxx) - Janvier 2016

RSM RSM Ouest Audit

cerfa N° 10950 ✱ 18

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS Atelier Saint Paterne 30092016 Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	114	UV		UW	114
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	6166		6166		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM	176456		176456		
	État et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4095		4095		
	État et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques – Divers	VP	5548		473		5075
	Groupe et associés (2)	VC	370950		370950		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	39699		39699		
	Charges constatées d'avance	VS	20973		20973		
	TOTAUX	VT	624003	VU	618814	VV	5189
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	121	121		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	110173	34043	76130	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25500	25500		
Personnel et comptes rattachés		8C	13206	13206		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	31980	31980		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	23802	23802		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	45773	45773		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	72091	72091		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	11673	11673		
TOTAUX		VY	334324	VZ 258193	76130	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34111	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

N° 2057-SD – (SDNC-DGFiP xxxx) - Janvier 2016

RSM RSM Ouest Audit

KPMG Entreprises
Centre d'Affaires Aéronef
41 rue de la Milletière
Bâtiment F - BP 79737
37097 TOURS Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)2.47.63.47.00
Télécopie : +33 (0)2.47.44.52.81
Site internet : www.kpmg.fr

SAS Atelier de Saint Paterne

Annexe de base aux comptes annuels de l'exercice clos le

30 septembre 2016
Montants exprimés en euros

Ce rapport contient 16 pages

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux	2
1.1.1	Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1.2	Evènements postérieurs à la clôture	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Immobilisations incorporelles	3
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Créances	1
2.2	Passif	3
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	3
2.2.2	Capital	3
2.2.3	Dettes financières	3
2.2.4	Autres dettes	3
3	Informations relatives au compte de résultat	4
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	4
3.2	Impôt sur les bénéfices	4
3.2.1	Impôt différé	4
3.2.2	Autres informations spécifiques	4
3.3	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	5
3.4	Résultat exceptionnel	5
4	Autres informations	6
4.1	Engagements et opérations non inscrites au bilan	6
4.1.1	Engagements financiers donnés et reçus	6
4.1.2	Engagements pris en matière de crédit-bail	7
4.2	Autres informations diverses	7
4.2.1	Effectif moyen	7
4.2.2	Honoraires des commissaires aux comptes	7

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux

1.1.1 Evènements principaux, faits caractéristiques de l'exercice

La société a consenti un abandon de créances à hauteur de 75 K€ vis-à-vis d'ASP Technologies. Cela se traduit comptablement par une charges exceptionnelle de 75 K€.

1.1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 en annexe.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 en annexe.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et constructions	Linéaire	12 ans
Matériel et outillage	Linéaire et dégressif	2 à 10 ans
Agencements matériels	Linéaire et dégressif	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (rachat CB)	Linéaire et dégressif	2 à 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Tableau standard page suivante

- *Mouvements principaux*

Acquisition de 4 995 actions de la société ASP Montage en septembre 2016. Son pourcentage de détention est de 99.90%.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue *(en %)*	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) Brute	Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3)											
1. Filiale (+50 % du capital détenu par la société)											
ASP Technologies	1 045 K€	432 K€	99.99 %	1 729 K€	1 729 K€	/	90 K€	6 685 K€	32 K€	/	/
ASP Montage	50 K€		99.90 %								
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
EPI (30/09/2015)	150 K€	/	30 %	30 K€	30 K€	/	/	1 951 K€	191 K€	/	/

2.1.5.2 Créances immobilisées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	*avec lesquelles la Société a un lien de participation*
Autres participations	1 809 K€	/
Créances clients et comptes rattachés	5 K€	/
Autres créances	371 K€	/

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.1.6.2 Produits à recevoir

		Montant
Créances *clients* et comptes rattachés		/
Autres créances		8 K€
	Total	**8 K€**

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.1.6.3 Autres informations significatives

Au 30 septembre 2013, les abandons de créances consenties par la société Atelier de Saint Paterne au profit de sa filiale la société ASP Technologies s'établissaient à 2 460 K€. Les abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 2014, les conditions de retour à meilleure fortune ayant été partiellement atteintes, la clause a été activée pour un montant de 39 K€, constituant un profit enregistré dans les comptes de la société Atelier de Saint Paterne.

Le montant des abandons restant en compte au 30 septembre 2015 s'établissait à 2 421 K€.

Au 30 septembre 2016, l'abandon de créances consenties au titre de l'exercice s'élève à 75 K€ portant le montant à un total de 2 496 K€.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	621 K€	/	/	621 K€
Primes d'émission, fusion...	5 K€	/	/	5 K€
Réserves légale et réserves statutaires	1 641 K€	90 K€	/	1 731 K€
Résultat	90 K€	58 K€	90 K€	58 K€
Total	**2 357 K€**	**148 K€**	**90 K€**	**2 415 K€**

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 650 actions de 109.84 € de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.2.4 Autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 en annexe.

2.2.4.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 K€
Dettes fiscales et sociales	68 K€
Dettes bancaires	0 K€
Total	**84 K€**

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique		Montant
Production de biens		/
Production de services		886 K€
	Total	**886 K€**

3.2 Impôt sur les bénéfices

3.2.1 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - C3S	-
Taux d'imposition [1]	*33.1/3 %*
Créance d'impôt différé	-

[1] *Taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

3.2.2 Autres informations spécifiques

- *Société intégrée fiscalement*

La société ainsi que sa filiale ASP Technologies font l'objet d'une intégration fiscale.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

3.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de votre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 7 K€. Il correspond au montant du CICE de l'exercice social.

Au compte de résultat, votre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Il traduit le droit au CICE, acquis par votre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Au bilan, il a été enregistré au crédit du poste *444000 Etat impôt sur les bénéfices* pour la part correspondant à l'année civile 2015, soit 6 K€ et au crédit du compte *448700 Etat produit à recevoir* pour la part du CICE calculé sur les salaires des 9 premiers mois de l'année civile 2016, soit 5 K€.

Ce *produit* de 6 K€ correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société 2015-2016.

Il a contribué au financement des acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

3.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de -75 K€ et correspond à l'abandon de créances vis-à-vis d'ASP Technologies.

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4 Autres informations

4.1 Engagements et opérations non inscrites au bilan

4.1.1 Engagements financiers donnés et reçus

4.1.1.1 Les clauses de retour à meilleure fortune

Cf note 2.1.7.3.

4.1.1.2 Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite à l'âge de 62 ans, en tenant compte d'une progression des salaires de 1%, d'une actualisation de 0,80 % et d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 12 K€ (charges sociales incluses).

Ce montant n'est pas comptabilisé.

L'engagement retraite n'a pas été constaté sous forme de provision.

4.1.1.3 Les engagements consentis de manière conditionnelle

	N	N - 1
Engagements reçus		
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	2 496 K€	2 421 K€

	N
Engagements données	
Caution solidaire ASP Technologies (marchés privés)	64 K€
Caution solidaire ASP Technologies emprunt en cours BPVF	12 K€
Gage sur véhicule au titre de l'emprunt en cours	50 K€
Caution solidaire ASP Montage	38 K€

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

4.1.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

La société ne dispose plus d'engagement en matière de credit-bail.

4.2 Autres informations diverses

4.2.1 Effectif moyen

		Personnel salarié
Cadres		2
Ouvriers		3
	Total	**5**

4.2.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5.6 K€

© 2016 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

ATELIER DE SAINT PATERNE
Société par actions simplifiée au capital de 620 580 euros
Siège social : Le Vigneau, 37370 SAINT PATERNE RACAN
313 659 344 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 30 MARS 2017

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2016 s'élevant à 58 460 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	58 460 euros
A titre de dividendes Soit 9 euros par action	50 850 euros
Le solde au compte « Réserves Ordinaires »	7 610 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 50 850 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :
- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21%, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Olivier BROSSARD